



CMAE



UA



PNUE

Distr. générale  
17 août 2022

Original : anglais  
Anglais et français seulement

## *Conférence ministérielle africaine sur l'environnement*

### **Conférence ministérielle africaine sur l'environnement**

#### **Dix-huitième session**

En ligne, 13, 14 et 16 septembre 2021 et Dakar,

12–16 septembre 2022

Débat ministériel

Dakar, 15 et 16 septembre 2022\*

## **Ordre du jour provisoire annoté\*\***

### **I. Introduction**

1. Conformément au paragraphe 1 de l'article 9 de ses statuts, la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) se réunit en session ordinaire une fois tous les deux ou trois ans. L'offre faite par le Gouvernement sénégalais d'accueillir la dix-huitième session a été acceptée par la Conférence lors de sa dix-septième session, qui s'est tenue à Durban (Afrique du Sud), du 11 au 15 novembre 2019.
2. Compte tenu de la situation provoquée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et après consultation avec le Bureau de la Conférence, il a été convenu que la dix-huitième session de la Conférence se tiendrait en deux parties. La première partie de la dix-huitième session s'est tenue en ligne du 13 au 16 septembre 2021. Les questions de fond qui nécessitaient des négociations approfondies ont été reportées à une reprise de la session en présentiel, qui se tiendra en 2022.
3. Conformément à ce qui précède, la reprise de la dix-huitième session se tiendra du 12 au 16 septembre 2022 à l'hôtel King Fahd Palace à Dakar (Sénégal). Le débat ministériel se déroulera les 15 et 16 septembre 2022.
4. Le Bureau de la Conférence a examiné et adopté l'ordre du jour provisoire du débat ministériel de la reprise de la dix-huitième session publié sous la cote AMCEN/18(II)/1.
5. Le secrétariat a diffusé une note d'information relative à la reprise de la dix-huitième session publiée sous la cote AMCEN/18(II)/INF/1. Une liste des documents établis pour la session figure à l'annexe I du présent document et le programme de travail est exposé à l'annexe II.

### **II. Objectifs et aperçu général de la reprise de la dix-huitième session**

6. La reprise de la dix-huitième session permettra aux participants de focaliser leur attention sur la nécessité d'un relèvement axé sur les personnes, dans lequel l'accent est mis sur le bien-être de celles-ci par l'intermédiaire d'actions environnementales qui créent des emplois et améliorent les moyens de subsistance. Ils passeront ainsi en revue les problèmes environnementaux et les possibilités qui s'offrent en matière d'environnement en Afrique à l'ère de l'après-COVID-19, et examineront d'autres questions liées au développement durable en Afrique, ainsi que le fonctionnement efficace de la Conférence. La session se tiendra donc sur le thème suivant : *« Assurer le bien-être des populations et la durabilité environnementale en Afrique »*. Ce thème fait

\* Conformément à la décision prise à la réunion du Bureau de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement tenue le 26 mai 2022, la dix-huitième session de la Conférence, qui avait été ajournée le 16 septembre 2021, reprendra en présentiel à Dakar du 12 au 16 septembre 2022.

\*\* La version originale anglaise du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

fond sur l'objectif sur lequel se concentrait la dix-septième session ordinaire de la Conférence, qui visait à l'adoption de mesures pour favoriser la durabilité environnementale et la prospérité en Afrique.

7. À cette fin, les ministres tiendront des dialogues ministériels sur les politiques autour des questions suivantes : le brûlage de déchets à l'air libre et la gestion des déchets en Afrique : de l'engagement à l'action ; la résistance aux antimicrobiens ; et la plateforme de mise en œuvre des décisions de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement.

8. En outre, la reprise de la dix-huitième session de la Conférence sera l'occasion pour les ministres de fournir des orientations générales pour assurer une participation efficace des pays africains aux prochaines grandes manifestations mondiales dans le domaine de l'environnement, notamment la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra du 6 au 18 novembre 2022 à Charm el-Cheikh (Égypte) ; et la reprise de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui se tiendra à Montréal (Canada), du 5 au 17 décembre 2022. La session se penchera sur l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, en mettant l'accent sur l'organisation de la participation de l'Afrique au sein du comité de négociation intergouvernemental ainsi que sur les questions clés pour le continent en matière de pollution plastique.

9. La reprise de la dix-huitième session donnera l'occasion d'aborder d'autres questions pertinentes, notamment celles concernant les textes issus de la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ; la gouvernance des sols en Afrique ; l'élimination progressive du brûlage de déchets à l'air libre et la mise en décharge sauvage des déchets ; la résistance aux antimicrobiens ; le renforcement du rôle des agences de protection de l'environnement en Afrique ; les progrès dans l'élaboration d'une stratégie africaine de gouvernance des océans ; la collaboration de la Conférence avec d'autres secteurs, en particulier les ministères des finances, de la planification et du développement économique ; les contributions au Fonds général d'affectation spéciale de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement ; et l'examen de l'application des décisions adoptées lors de précédentes sessions de la Conférence.

10. Le groupe d'experts portera un certain nombre de questions à l'attention des ministres aux fins d'examen. Les ministres seront invités à échanger leurs vues sur ces questions afin de s'accorder.

11. Enfin, il est prévu que les ministres adoptent une déclaration, des décisions et des messages clés reflétant leurs discussions sur les divers points inscrits à l'ordre du jour.

### **III. Points de l'ordre du jour**

#### **Point 1**

##### **Ouverture de la réunion**

12. Le Président de la Conférence, le Ministre sénégalais de l'environnement et du développement durable, présidera la cérémonie d'ouverture officielle. Il présentera les orateurs d'ouverture de séance, notamment la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Commissaire de l'Union africaine en charge de l'agriculture du développement rural, de l'économie bleue et de l'environnement durable.

13. Après l'ouverture officielle de la réunion, il y aura un bref lancement du rapport intitulé « Évaluation intégrée de la pollution atmosphérique et des changements climatiques pour le développement durable en Afrique », qui a été demandé par la Conférence lors de sa dix-septième session à Durban en 2019.

#### **Point 2**

##### **Questions d'organisation**

###### **a) Adoption de l'ordre du jour**

14. Le Président présentera l'ordre du jour provisoire publié sous la cote AMCEN/18(II)/1 pour examen et adoption.

**b) Organisation des travaux**

15. Le Président présentera le projet de programme de travail figurant dans l'annexe II au présent document et renverra les participants à la liste des documents établis pour la session, qui figure dans l'annexe I.

**Point 3****Examen du rapport du groupe d'experts**

16. Le président du groupe d'experts présentera le rapport du segment d'experts, qui comprendra un résumé de ses délibérations et les recommandations formulées. Les ministres prendront note du rapport et examineront le projet de déclaration, les décisions et les messages clés au titre du point de l'ordre du jour correspondant.

**Point 4****Préparatifs de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques**

17. La vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques se tiendra du 6 au 18 novembre 2022 à Charm el-Sheikh (Égypte). Elle fera progresser les négociations mondiales sur le climat, mobilisera l'action et fournira une occasion importante d'examiner les effets du changement climatique en Afrique.

18. Le Président du Groupe africain de négociateurs sur les changements climatiques présentera un aperçu, une analyse et un rapport sur l'état d'avancement des négociations sur les changements climatiques et les préparatifs à ce jour, en soulignant les questions de négociations intéressant l'Afrique, et présentera une série de messages clés aux fins d'examen par les ministres.

**Point 5****Préparatifs en vue de la reprise de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique**

19. La première partie de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique s'est tenue en ligne du 11 au 15 octobre 2021. La reprise de la quinzième réunion de la Conférence des Parties aura lieu à Montréal (Canada), du 5 au 17 décembre 2022. Il est prévu que le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 soit adopté lors de la quinzième réunion, marquant ainsi une étape importante dans l'histoire de la gouvernance internationale de la biodiversité.

20. Le Président du Groupe africain de négociateurs sur la biodiversité fera une brève présentation, soulignant les principaux résultats de la première partie de la quinzième réunion de la Conférence des Parties, les attentes pour la reprise de la quinzième réunion de la Conférence des Parties et les principales questions soumises à l'examen des ministres.

**Point 6****Participation de l'Afrique à l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin**

21. L'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement, dans sa résolution 5/14 intitulée « Mettre fin à la pollution plastique : vers un instrument international juridiquement contraignant », a appelé à une action internationale en élaborant un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin.

22. La résolution demandait à la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement de convoquer un comité de négociation intergouvernemental. Une réunion du groupe de travail spécial à composition non limitée s'est tenue du 29 mai au 1<sup>er</sup> juin 2022 à Dakar, pour préparer les travaux du comité intergouvernemental de négociation. L'organisation de la participation et de la négociation de l'Afrique au sein du comité intergouvernemental de négociation est très cruciale.

23. Un(e) représentant(e) du secrétariat fera un bref exposé sur la question, y compris les recommandations examinées au cours du segment d'experts. Le secrétariat a également élaboré une note d'information sur le sujet, publiée sous la cote AMCEN/18(II)/11.

## **Point 7**

### **Dialogues ministériels sur les politiques**

#### **a) Brûlage de déchets à l'air libre et gestion des déchets en Afrique : de l'engagement à l'action**

24. La mise en décharge sauvage et le brûlage de déchets à l'air libre sont répandus en Afrique en raison du manque d'infrastructures de gestion des déchets. Il en résulte le rejet de nombreux polluants environnementaux, dont les polluants climatiques à courte durée de vie, qui occasionnent des dangers pour la santé et contribuent aux changements climatiques. Tenter de résoudre le problème du brûlage à l'air libre par des interventions fragmentaires et isolées à l'un ou l'autre point du système de gestion des déchets ne serait ni efficace ni efficient.

25. Au cours du dialogue, les ministres devraient délibérer sur la manière de lancer des interventions et des processus politiques qui conduiront à l'élimination progressive de la mise en décharge sauvage et du brûlage de déchets à l'air libre en Afrique.

26. Le secrétariat a élaboré une note d'information publiée sous la cote AMCEN/18(II)/6, afin de faciliter les discussions sur le sujet.

#### **b) Résistance aux antimicrobiens**

27. Depuis des décennies, les antimicrobiens contribuent à réduire les maladies infectieuses chez les humains, les animaux et les plantes. Cependant, les preuves scientifiques indiquent clairement que la résistance aux antimicrobiens représente une vulnérabilité importante dans tous les pays, en particulier en Afrique. La résistance aux antimicrobiens a pour conséquence directe une tendance à la hausse des maladies graves et des décès, ainsi qu'une augmentation des coûts liés à la santé, y compris une baisse de la productivité de la population.

28. Le dialogue représente une opportunité pour les ministres de s'engager dans une discussion constructive en vue de prendre des mesures ambitieuses, en collaboration avec d'autres parties prenantes, afin de prévenir et de réduire au minimum les effets néfastes de la pollution environnementale qui exacerbe la crise régionale et mondiale de la résistance aux antimicrobiens.

29. Le secrétariat a élaboré une note d'information publiée sous la cote AMCEN/18(II)/9, afin de faciliter les discussions sur le sujet.

#### **c) Plateforme de mise en œuvre des décisions de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement**

30. La Conférence a pris des décisions importantes pour promouvoir une gestion prudente de l'environnement et des ressources naturelles de la région. Toutefois, certaines de ces décisions n'ont pas été mises en œuvre comme prévu. Il est proposé d'établir une plateforme de dialogue entre les ministres africains de l'environnement et les partenaires de mise en œuvre.

31. Les ministres seront appelés à délibérer sur la manière dont la plateforme proposée facilitera un processus consultatif entre les parties pour suggérer des solutions et recenser les possibilités de mettre en œuvre les décisions de la Conférence.

## **Point 8**

### **Fonds d'affectation spéciale de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement**

32. Les contributions au Fonds général d'affectation spéciale et les intérêts qu'elles génèrent sont toujours en recul. L'impact de la pandémie de COVID-19 a aggravé la situation. La Conférence a, à plusieurs reprises, souligné qu'il importait que tous les États membres versent des contributions conformément aux décisions de la Conférence. Le secrétariat de la Conférence a continué d'encourager les États membres à contribuer au Fonds général d'affectation spéciale, sans grand succès.

33. Les ministres devraient procéder à une évaluation critique et fournir de nouvelles orientations sur la manière de s'assurer que les États membres respectent leurs obligations.

34. Un(e) représentant(e) du secrétariat présentera un rapport sur l'état du Fonds général d'affectation spéciale, qui figure dans le document AMCEN/18(II)/13.

## **Point 9**

### **Examen du projet de déclaration, des projets de décision et des principaux messages de la session**

35. Le Président de la Conférence présentera le projet de déclaration, les projets de décision et les principaux messages convenus au cours d'une séance à huis clos ouverte uniquement aux États membres africains et aux institutions régionales.
36. Un(e) représentant(e) du secrétariat présentera aux ministres le projet de déclaration, les projets de décisions et les principaux messages pour qu'ils les examinent, y contribuent et les adoptent ensuite.

## **Point 10**

### **Date et lieu de la dix-neuvième session**

37. La dix-neuvième session de la Conférence sera accueillie par un État membre d'Afrique orientale. Pour assurer une planification optimale, il est proposé que la date et le lieu de la dix-neuvième session soient convenus sous la forme d'une décision. En l'absence d'offres pour accueillir la session, le Président proposera que la dix-neuvième session soit accueillie par le PNUE à Nairobi, siège du secrétariat.

## **Point 11**

### **Adoption du rapport du débat ministériel**

38. Un(e) représentant(e) du secrétariat présentera le projet de rapport du débat ministériel pour adoption par la Conférence, étant entendu que le secrétariat finalisera le rapport après la réunion.

## **Point 12**

### **Questions diverses**

39. Toutes autres questions importantes pertinentes qui ne figurent pas à l'ordre du jour seront examinées. Il est proposé que tout gouvernement ayant une question à soulever au titre de ce point de l'ordre du jour fournisse au secrétariat un exemplaire d'un document d'information à distribuer au cours de la session. Tout projet de décision soumis par les gouvernements doit également être mis à disposition par écrit.

## **Point 13**

### **Clôture de la réunion**

40. À l'issue des échanges de politesse d'usage, le Président prononcera la clôture officielle de la session.

## Annexe I

## Liste des documents

<i>Cote</i>	<i>Intitulé du document</i>
<b>Documents de travail</b>	
AMCEN/18(II)/EGM/1	Ordre du jour provisoire du segment d'experts
AMCEN/18(II)/EGM/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté du segment d'experts
AMCEN/18(II)/1	Ordre du jour provisoire du débat ministériel
AMCEN/18(II)/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté du débat ministériel
AMCEN/18(II)/2	Rapport du secrétariat pour la période allant de décembre 2019 à juillet 2022
AMCEN/18(II)/3	Mise en œuvre du Programme de relance vert pour l'Afrique
AMCEN/18(II)/4	Renforcer le rôle des agences de protection de l'environnement en Afrique
AMCEN/18(II)/5	Collaboration entre la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et les ministres africains des finances et de la planification économique
AMCEN/18(II)/6	Élimination progressive du brûlage de déchets à l'air libre en Afrique
AMCEN/18(II)/7	Favoriser une gouvernance durable des sols en Afrique
AMCEN/18(II)/8	Progrès dans l'élaboration d'une stratégie africaine de gouvernance des océans
AMCEN/18(II)/9	Solutions environnementales à la résistance aux antimicrobiens en Afrique
AMCEN/18(II)/10	Textes issus de la reprise de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement, préparatifs de la sixième session et célébration du PNUE@50
AMCEN/18(II)/11	Participation de l'Afrique à l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin
AMCEN/18(II)/12	Textes issus de la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
AMCEN/18(II)/13	État du Fonds général d'affectation spéciale de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
AMCEN/18(II)/14	Examen du Règlement intérieur de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
<b>Documents d'information</b>	
AMCEN/18(II)/INF/1	Note d'information à l'intention des participants relative à la reprise de la dix-huitième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
<b>Documents de référence</b>	
AMCEN/17/9	Rapport du segment ministériel de la dix-septième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
AMCEN/SS.VIII/6	Rapport du segment ministériel de la huitième session extraordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
AMCEN/18(I)/8	Rapport du segment ministériel de la dix-huitième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
AMCEN/SS.IX/4	Déclaration ministérielle et messages de politique générale clés de la neuvième session extraordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
UNEP/EA.5/Res.14	Mettre fin à la pollution plastique : vers un instrument international juridiquement contraignant
AMCEN/18(II)/REF/1	Règlement intérieur de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
AMCEN/18(II)/REF/2	Statuts de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

## Annexe II

## Programme de travail du débat ministériel, 15 et 16 septembre 2022

## Jeudi 15 septembre 2022

<i>Heure</i>	<i>Description</i>
8 h 30 – 10 heures	<b>Point 1</b> Cérémonie d'ouverture
10 heures – 10 h 15	Séance de photos et départ des invités de marque
10 h 15 – 10 h 45	Autres intervenants invités
1 h 45 – 11 heures	Lancement du rapport intitulé « <i>Évaluation intégrée de la pollution atmosphérique et des changements climatiques pour le développement durable en Afrique</i> »
11 heures – 11 h 15	<b>Point 2</b> Questions d'organisation : a) Adoption de l'ordre du jour b) Organisation des travaux
11 h 15 – 11 h 30	<b>Point 3</b> Examen du rapport du groupe d'experts
11 h 30 – 13 heures	<b>Point 4</b> Préparatifs de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
13 heures – 15 heures	<b>Pause déjeuner</b>
15 heures – 16 h 30	<b>Point 5</b> Préparatifs en vue de la reprise de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique
16 h 30 – 18 heures	<b>Point 6</b> Participation de l'Afrique à l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin

## Vendredi 16 septembre 2022

<i>Heure</i>	<i>Description</i>
9 heures – 10 h 15	<b>Point 7</b> Dialogues ministériels sur les politiques a) Brûlage de déchets à l'air libre et gestion des déchets en Afrique : de l'engagement à l'action
10 h 15 – 11 h 30	b) Résistance aux antimicrobiens
11 h 30 – 12 h 30	c) Plateforme de mise en œuvre des décisions de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
12 h 30 – 13 heures	<b>Point 8</b> Fonds d'affectation spéciale de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
13 heures – 15 heures	<b>Pause déjeuner</b>
15 heures – 16 h 30	<b>Point 9</b> Examen du projet de déclaration, des projets de décision et des principaux messages de la session
16 h 30 – 16 h 45	<b>Point 10</b> Date et lieu de la dix-neuvième session
16 h 45 – 17 heures	<b>Point 11</b> Adoption du rapport du débat ministériel

<i>Heure</i>	<i>Description</i>
17 heures – 17 h 30	<b>Point 12</b> Questions diverses
17 h 30	<b>Point 13</b> Clôture de la session

---